



## CONF/PRES/SPEECH(2018)9

### Discours d'Anna Rurka, Présidente de la Conférence des OING, lors de l'échange de vues avec les Délégués des Ministres, Strasbourg, 12 décembre 2018

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Délégués des Ministres,  
Je voudrais tout d'abord vous remercier pour cette occasion de vous présenter en grandes lignes le bilan annuel de nos activités, ainsi que d'annoncer quelques priorités pour l'année prochaine, visant à mettre en place le [Plan d'action triennal](#), adopté par la Conférence en juin 2018.

Un [nouveau Bureau](#) a été élu et j'ai été moi-même réélue au poste de Présidente de la Conférence des OING en janvier dernier. Pendant la même session, la Conférence des OING a adopté la [résolution sur l'utilisation de l'expression « droits humains » au lieu de « droits de l'homme »](#) pour les travaux de la Conférence des OING. La Conférence des OING a mené également un échange de vues avec la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Mme Dunja Milatović nouvellement élue à la même période.

Afin de renforcer nos relations avec l'Assemblée parlementaire, une des priorités de mon deuxième mandat, j'ai été invitée par sa Présidente et son Secrétaire Général à conduire un échange de vues avec la Commission permanente de l'Assemblée à Helsinki. La Conférence des OING porte un grand intérêt aux travaux menés par plusieurs commissions parlementaires et rapporteurs nommés, surtout lorsqu'il s'agit des thématiques qui concernent directement le fonctionnement des ONG ou des défenseurs des droits humains au sein des Etats membres, l'égalité entre les femmes et les hommes, les droits sociaux et la cohésion sociale.

Depuis l'an dernier, nous entretenons des relations étroites avec l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne. La Présidente de la Conférence des OING est observatrice du Panel d'experts de la société civile auprès de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne. J'ai été honorée de contribuer à la session d'ouverture de son [Forum des droits fondamentaux qui s'est tenu à Vienne en septembre 2018](#), aux côtés du Directeur général des droits de l'homme du Conseil de l'Europe et parmi d'autres personnalités. La Conférence des OING, avec le Partenariat pour un gouvernement ouvert, a proposé une session qui portait sur la pleine participation citoyenne aux affaires publiques. J'ai également eu l'honneur de représenter la Conférence des OING aux côtés du Président de la Commission de Venise au Colloquium annuel sur les droits fondamentaux « Démocratie dans l'Union Européenne » qui s'est tenu à Bruxelles en novembre dernier. Je souhaite tout particulièrement remercier l'Union européenne pour l'attention qu'elle porte à l'égard de l'agenda politique de la Conférence des OING et pour la collaboration sur les sujets essentiels pour la société civile en Europe.

Dans le domaine des droits humains, la Conférence des OING, à travers ses organes, a organisé ou contribué aux événements organisés pendant la session de l'Assemblée parlementaire : un [side event 'Défenseurs des droits de l'homme dans la sphère du Conseil de l'Europe](#) : défis actuels et nouvelles réponses' (janvier 2018), un *side event* sponsorisé par Olena Sotnyk, (rapporteur sur les restrictions des activités des ONG) qui concernait le rétrécissement de l'espace civique et la persécution des activistes des droits humains (octobre 2018). En lien avec ce dernier thème, la Commission droits humains de la Conférence des OING, à travers le groupe de travail centré sur la liberté d'expression et de médias, a engagé le dialogue avec les journalistes récemment libérés de prison et les représentants de la société civile turque.

Lors de l'événement organisé par la Direction générale de la démocratie et la Conférence des OING intitulé : [« La démocratie et le peuple », à l'occasion de la Journée Internationale de la Démocratie](#), les contributions faites ont souligné que les valeurs et les institutions de la démocratie et des droits humains doivent être préservés et défendus non seulement par des dirigeants compétents et dévoués au bien commun, mais aussi avec intégrité et courage par des citoyens engagés.

[La réforme du système de la Convention des droits de l'homme a mobilisé la Conférence des OING en mars et en avril 2018](#). Je remercie les autorités du Danemark et toutes les représentations permanentes pour le bon accueil accordé jusqu'à présent à notre contribution, tout au long du processus de la réforme du système. Fin octobre, début novembre, nous avons contribué au séminaire d'experts de haut niveau organisé par le Ministère de la Justice du Danemark à Kokkedal.

Les droits sociaux et la justice sociale sont toujours l'objet d'une attention particulière des OING. Le 17 octobre dernier, à l'occasion de la [Journée internationale pour l'éradication de la pauvreté](#), la Conférence a organisé un séminaire sur le droit au logement décent. Aujourd'hui, des ayants droit sont des personnes de tous âges, jeunes, familles, mères seules et leurs enfants. Le non-respect du droit au logement a des conséquences graves sur la santé des personnes concernées, sur leur accès au marché de l'emploi, à la scolarisation, à la protection, à l'intimité, à l'autonomie, tout simplement à une vie digne. L'article 31 est donc une pierre angulaire dont le respect garantit les droits fondamentaux tels qu'énoncés dans la Charte sociale européenne. La Conférence des OING a adopté la [Recommandation relative à la proclamation du socle européen des droits sociaux par l'Union européenne](#) ou elle demande aux États membres d'élaborer des stratégies nationales visant à éradiquer la pauvreté et à assurer l'égalité des chances pour tous, en particulier pour les plus démunis.

L'approche inclusive est aussi au cœur de la Commission éducation et culture de la Conférence des OING qui se centre sur les compétences pour la vie en démocratie et les approches inclusives de l'éducation : ne laisser personne de côté, y compris les personnes en situation de migration. Une thématique importante qui structure les réflexions de la Commission éducation et culture est celle de l'identité culturelle européenne.

En matière de justice climatique qui elle ne peut pas se réaliser sans justice sociale, la Commission permanente a adopté récemment la Recommandation 'changement climatique et droits humains' qui a été présentée lors de la Conférence des Nations unies sur le changement climatique (COP24) et qui se tient actuellement en Pologne (du 3 au 14 décembre 2018).

En ce qui concerne la gouvernance interne, la Conférence des OING continue à travailler sur son code de conduite visant à prévenir les conflits d'intérêts et les risques de corruption, faisant le suivi des recommandations qui lui ont été faites par le GRECO. Nous avons également mis en place un groupe de réflexion sur la révision du règlement et du mode de gouvernance de la Conférence des OING. Les pratiques et les normes en matière de participation civile aux affaires publiques évoluent. Ceci se fait aussi grâce à la contribution

du Comité des Ministres qui a adopté les [lignes directrices sur la participation civile au processus de prise de décision politique](#). A la lumière de ce nouvel instrument, la Conférence des OING a invité le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux à travailler ensemble pour mettre à jour le [Code de bonne pratique pour la participation civile au processus décisionnel](#). Une première réunion conjointe s'est tenue à ce sujet en novembre dernier. Cette activité est coordonnée par notre Commission démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux.

Au sujet de la liberté d'association, la Conférence des OING a été partenaire du Département de la Jeunesse et du Forum européen de la jeunesse de la [réunion consultative intitulée « Le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile et son impact sur les jeunes et leurs organisations »](#) qui s'est tenu les 7 et 8 novembre derniers.

En juillet 2018, les [nouveaux membres du Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG](#) ont pris leur fonction. La Conférence a également nommé Jeremy McBride nouveau Président de ce Conseil. Le 7 Octobre dernier, le Bureau de la Conférence des OING a attribué le statut d'observateur spécial à Intigam Aliyev, qui avait lui-même été membre du Conseil d'experts lors de son précédent mandat. Intigam Aliyev est avocat, responsable de l'ONG *Legal Education Society*, une organisation de défense des droits humains qui fournit un soutien juridique à des organisations non gouvernementales en Azerbaïdjan. Condamné en 2015 pour 7,5 ans de prison, Intigam Aliyev a été libéré en 2016 par la Cour Suprême. Il subit cependant, comme certains autres défenseurs des droits humains, une interdiction de quitter le territoire du pays. En 2016, grâce à la collaboration de la représentation permanente d'Azerbaïdjan, les autorités judiciaires ont positivement répondu à ma demande d'accorder à Intigam Aliyev une permission de quitter le territoire pour 10 jours. Intigam Aliyev sera invité à la prochaine réunion du Conseil d'experts qui se tiendra ici en février 2019. Nous engagerons très prochainement un dialogue avec la représentation permanente d'Azerbaïdjan afin d'exprimer notre souhait pour qu'Intigam Aliyev participe à cette réunion, ici, au Conseil de l'Europe.

En 2018, le Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG a produit :

- [Un avis sur le projet d'amendements à la loi serbe sur l'accès à l'information d'utilité publique](#) (n'existe qu'en anglais et en serbe);
- [Un recueil de pratiques du Conseil de l'Europe relatives au droit à la liberté d'association](#) (n'existe qu'en anglais);
- [Une étude sur les normes internationales relatives aux obligations de déclaration et de divulgation imposées aux ONG](#) (n'existe qu'en anglais).

Cette dernière étude a été préparée comme réponse au constat de la tendance de certains États membres à imposer des obligations onéreuses de rapports et de divulgation aux ONG. Je vous invite vivement, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, à en prendre connaissance afin que les pratiques légiférées et employées répondent aux standards du Conseil de l'Europe.

En 2018, la Conférence des OING s'est rendue en "[L'ex-République yougoslave de Macédoine](#)", au Royaume-Uni et en Roumanie. Je remercie beaucoup les représentations permanentes pour leur soutien dans la préparation de ces visites. Les rapports en préparation seront envoyés sous peu pour commentaires et opinions des autorités rencontrées. Je voudrais souligner l'importance de nos visites dans les Etats membres qui renforcent la compréhension mutuelle, même dans certains contextes où l'accord entre le secteur de la société civile et les autorités publiques est difficile à trouver. Les représentants permanents seront invités à la session d'avril de la Conférence des OING pour un débat autour de la situation des ONG dans les Etats visités.

En ce qui concerne notre agenda le plus proche. Lors de la journée mondiale des ONG qui a lieu le 27 février, le Bureau de la Conférence des OING souhaite marquer l'importance du rôle démocratique et politique de la société civile au sein des Etats membres et au Conseil de l'Europe. J'espère que vous, les représentants des Etats membres serez nombreux à vous joindre à nous.

La Conférence a décidé de tenir sa session de printemps pendant la même période que la session de l'Assemblée Parlementaire et sa session d'automne dans la même semaine que celle du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux. Mesdames, Messieurs les délégués, vous serez plus que les bienvenus lors des deux sessions. En 2018, la Conférence des OING a organisé ici à Strasbourg plusieurs réunions avec les ONG turques et a participé à d'autres échanges avec les ONG nationales ici à Strasbourg. Nous souhaitons renforcer la participation et les échanges avec les ONG nationales qui seront invitées pour les deux sessions prochaines. Cette orientation nécessite bien évidemment des solutions budgétaires appropriées pour soutenir cette participation.

La faisabilité de plusieurs études juridiques est en train d'être examinée par le Conseil d'experts. Il s'agira des restrictions voire criminalisation des activités des NGO particulièrement dans le contexte de l'aide humanitaire apportée aux réfugiés et migrants. Nous continuerons à travailler sur les régulations du lobbying et sur la notion des activités politiques. Une attention particulière sera portée à la situation des ONG dans les zones de juridictions disputées et aux impacts négatifs des régulations visant la prévention et le contrôle du blanchiment d'argent et du financement de terrorisme.

Concernant la liberté d'association, les restrictions progressent plus vite que les réponses apportées pour les stopper. Selon les données de *The International Center for Not-for-Profit Law (ICNL)*, 50 tentatives ou restrictions sur le fonctionnement des ONG ont été entreprises depuis 2016 au sein des Etats membres du Conseil de l'Europe. Il y a de quoi être préoccupé. Nous connaissons les champs de la liberté d'association et des droits associés où les restrictions sont effectives, nous connaissons le public cible et dans les pays où les restrictions existent depuis longtemps nous connaissons déjà les conséquences d'une telle politique sur le secteur de la société civile. Mais nous n'avons pas encore la connaissance exacte de la nature et des processus, nous n'avons pas d'analyse juridique systématique et systémique, de qualité, basée sur les standards du Conseil de l'Europe.

Pour conclure, je voudrais féliciter les Etats membres pour l'adoption de la nouvelle [recommandation portant sur le besoin de renforcer la protection et la promotion de l'espace de la société civile en Europe](#). C'est un acte politique important qui s'inscrit dans l'obligation positive des Etats. Cependant, vous savez aussi bien que moi, Mesdames et Messieurs, qu'une Recommandation, pour donner des effets attendus et recommandés, doit être suivie d'action concrète. Pour le moment, le projet sur la liberté d'association que nous sommes en train de mettre en place avec la Direction générale de la démocratie est la seule réponse intentionnelle et spécifique proposée par le Conseil de l'Europe à des problèmes mentionnés dans cette recommandation. Je ne peux qu'exprimer mon espoir que ce projet retiendra votre attention et constituera une priorité pour vos capitales. Ici il ne s'agit pas des opérateurs de ce projet, mais de vos tissus associatifs qui doivent normalement observer et assister les Etats dans la mise en œuvre des droits et des conventions, des associations et des fondations qui doivent soutenir les Etats dans leurs obligations vis-à-vis des citoyens de chaque pays. C'est d'eux qu'il s'agit, et par la même, il s'agit du visage que montrera notre démocratie aux générations futures. Sera-t-elle suffisamment attractive pour générer l'engagement citoyen des jeunes générations ?

Je vous remercie de votre attention